

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1870

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017
Délibération n° 2017-1870

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon a mené une action soutenue depuis 10 ans pour développer l'entrepreneuriat en agissant à la fois sur l'esprit d'entreprise et sur l'optimisation de la chaîne d'accompagnement des porteurs de projets. L'agglomération lyonnaise est ainsi devenue la 2^e aire urbaine de France en termes de dynamique entrepreneuriale.

La Métropole a adopté un nouveau programme de développement économique pour la période 2016-2020, qui promeut notamment un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire. De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2015-2020 (PMI'e) porte l'objectif de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

L'économie sociale et solidaire participe à ces objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

Plusieurs organismes, oeuvrant dans ce secteur, sollicitent le soutien de la Métropole pour leur action en matière d'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire :

- les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), qui permettent de tester son activité dans le cadre sécurisé du statut "d'entrepreneur salarié" et qui accompagnent les entrepreneurs dans leur développement,
- les incubateurs d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale, qui accompagnent le développement d'activités économiques à fort impact social et environnemental, notamment sur la recherche du modèle économique,
- Rhône développement initiative (RDI), qui accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de financement et leur projet stratégique,
- le Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) qui propose la mutualisation de services pour favoriser le développement de structures du secteur de l'alimentation de proximité,
- l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP), qui accompagne la création d'entreprises sous forme coopérative, la reprise d'activité par les salariés et le financement de ces entreprises,
- l'association RESEAU, pôle entrepreneurial dans le domaine culturel,
- Le CentSept, pour son dispositif d'accélération de projet d'entrepreneuriat social autour d'un lieu partagé.

II - Objectifs

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole et 9,2 % des emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

Ce modèle entrepreneurial spécifique crée plus d'emplois que l'économie classique : entre 2010 et 2014, l'emploi a augmenté de 1,4 % dans l'économie sociale, quand il a baissé globalement de 0,3 % dans le secteur privé classique à l'échelle nationale.

C'est parce que les acteurs de l'ESS participent d'un modèle de développement "inclusif" qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social, que la Métropole poursuit, avec les Communes, une stratégie de développement de l'ESS qui s'articule autour de 3 axes :

- la promotion : faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs de la promotion autour de projets collectifs,
- l'innovation sociale : structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,
- l'entrepreneuriat et le développement d'affaires : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser l'innovation et le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2016

1° - Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Par délibération n° 2016-1210 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué un montant total de subventions de 77 500 €, au profit des différentes coopératives d'activité et d'emploi présentes sur le territoire pour leur programme d'actions 2016.

Les CAE sont attachées à un mode de fonctionnement coopératif et à une gouvernance participative et démocratique selon le principe "un(e) associé(e) = une voix". Les CAE peuvent choisir le statut juridique de société coopérative et participative (SCOP), ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), de forme société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée (SARL).

Depuis le 1er janvier 2016, le statut "d'entrepreneur salarié" est reconnu officiellement dans le cadre de la loi sur l'économie sociale et solidaire. Les entrepreneurs salariés sont à la fois :

- des entrepreneurs : ils sont autonomes dans le développement de leur activité, et accompagnés pour y parvenir,
- des salariés : ils bénéficient à ce titre de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfant partagée etc.),
- des associés de la coopérative après 3 ans d'activité : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire.

Les CAE de la Métropole accompagnent les porteurs de projets de l'émergence au développement de leurs activités. En 2016, elles ont généré 13,5 M € de chiffre d'affaires et accompagné 290 nouveaux porteurs de projets. 165 contrats à durée indéterminées "entrepreneur salarié" ont également été signés en 2016 conformément à l'application de la loi. 130 personnes ont choisi de sortir des coopératives en 2016 pour créer une entreprise indépendante pour 66 d'entre-elles et 63 sont retournées à l'emploi.

Les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion représentent plus de 60 % des publics. Les femmes sont également fortement représentées dans les coopératives, elles représentent plus de 55 % des personnes accompagnées à la création d'activité.

2° - Les incubateurs

Par délibération n° 2016-1210 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué un montant total de subventions de 30 000 €, au profit des incubateurs Ronalpia et Alterincub, pour leur programme d'actions 2016 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

Les incubateurs Ronalpia et Alterincub ont pour objectif de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes à fort impact social. Ils proposent aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique, en individuel et sessions collectives. Cet accompagnement dure de 9 à 18 mois et doit permettre aux porteurs de projets de passer de "l'idée" au "lancement" de leur entreprise en bâtissant un modèle économique viable. Les incubateurs favorisent également la mise en réseaux des structures et participent à la sensibilisation à l'entrepreneuriat en ESS à travers l'organisation ou la participation à des événements.

Depuis 2016, Alterincub offre, au-delà de son appel à projets annuel, la possibilité aux porteurs de projets d'intégrer un parcours d'incubation tout au long de l'année. Cette nouvelle modalité répondait à un besoin exprimé par les porteurs de projets, ce qui a permis à Alterincub d'entrer en contact avec un nombre de prospects plus important.

In fine, ce sont 40 dossiers qui ont été déposés en 2016 (plus de 50 % des porteurs étaient originaires de la Métropole) et 13 porteurs de projets ont suivi un parcours d'incubation (secteur du conseil, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, du logement et de l'alimentation). Les prescriptions proviennent essentiellement des réseaux d'accompagnement à la création et de sollicitations directes. 7 projets ont fini leur incubation, ils ont généré la création de 15 emplois directs.

En 2016, Ronalpia a reçu près de 60 candidatures pour son appel à projets annuel et a sélectionné 8 candidats pour incubation dans différents secteurs d'activités (environnement, insertion, handicap, alimentation, éducation). Sur les 8 incubés en 2016, 6 ont effectivement créé leur activité et 2 sont en cours de dépôt de statuts.

Ronalpia est également référent au niveau régional du programme "la France s'engage" qui consiste à favoriser l'essaimage de projets détectés au niveau national. Ronalpia accompagne des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de la Métropole. Depuis 2016, 4 projets sont en cours d'implantation : l'Agence du don en nature, Singa, Log'Ins et La Conciergerie Solidaire.

3° - Rhône développement initiative (RDI)

Par délibération n° 2016-1210 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 30 000 €, au profit de RDI pour son programme d'actions 2016 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

L'action de RDI en matière d'économie sociale et solidaire s'est articulée en 2016 autour de trois objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunt bancaire mais aussi en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement post-crédit des entreprises financées. En 2016, 80 structures ont été expertisées, 40 projets ont été validés et 34 accompagnés financièrement pour un montant cumulé de 1 500 000 € (1 100 000 € en apport en fonds propres, 350 000 € en garantie et 50 000 € en subvention). *In fine* ce sont près de 300 équivalents temps plein (ETP) qui ont été créés et consolidés dont 45 en insertion.

Sur le volet accompagnement, 97 entreprises ont été accompagnées par RDI en 2016 dont 28 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), via le dispositif local d'accompagnement (DLA). Suite à un diagnostic approfondi et partagé, RDI propose une mission d'appui conseil extérieur soit de manière individuelle soit de manière collective si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur.

En 2016, une journée de formation sur la réponse aux marchés publics a été réalisée ainsi que plusieurs ateliers collectifs pour la "valorisation des savoir-faire par métier/filière d'activité" des SIAE. Un travail collectif autour de la fonction employeur des écoles de musique a également été réalisé et devrait se poursuivre en 2017. Dans la plupart des cas, le DLA concerne le projet stratégique, la consolidation économique, le management, les questions ressources humaines et les mutualisations. Les interventions ont permis de consolider ou de créer 830 ETP en 2016 (840 en 2015) dont 50 dans le domaine de l'insertion.

4° - Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP)

Par délibération n° 2016-1210 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 20 000 €, au profit de la SCIC GRAP pour son programme d'actions 2016.

Le GRAP est une société coopérative d'intérêt collectif (devenu SA en 2016). Elle regroupe différents projets et activités en lien avec l'alimentation sur un même secteur géographique. Cela lui permet de proposer une offre de services mutualisés, avec un accompagnement et une expertise sectorielle. L'objectif est de regrouper les forces pour réaliser des économies d'échelle, mutualiser la trésorerie, les risques financiers et les options stratégiques. Ce regroupement de compétences permet à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP de professionnaliser les acteurs de son réseau et de favoriser un changement d'échelle des projets portés par les structures de l'économie sociale et solidaire.

En 2016, la SCIC GRAP compte 64 postes (+ 16 en 1 an) et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 5,8 millions d'euros (en augmentation de 47 % par rapport à 2015). Les objectifs tant en termes d'activité que de création d'emplois sont dépassés.

5° - L'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP)

Par délibération n° 2016-1210 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 47 000 €, au profit de l'URSCOP pour son programme d'actions 2016 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

L'URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

En 2016, 115 personnes ont participé aux réunions d'information collective, 74 porteurs de projets ont été accompagnés ce qui a donné lieu à la création effective de 14 coopératives (7 créations ex-nihilo, 6 transmissions et 1 transformation d'association). Ces créations ont permis de créer ou de pérenniser 48 emplois sur la Métropole.

L'URSCOP a poursuivi ses missions d'accompagnement des sociétés coopératives et participatives (SCOP) et des SCIC existantes à raison de 460 jours d'intervention en 2016. Le mouvement coopératif est engagé financièrement à hauteur de 2 930 000 € dans les coopératives de la Métropole dont 886 000 € pour l'année 2016.

Au 31 décembre 2016, on compte 120 coopératives pour 2 044 salariés sur le territoire métropolitain, ce qui confirme le développement créateur d'emplois des coopératives.

6° - L'association Le CentSept

Par délibération n° 2016-1536 du 10 novembre 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 35 000 € au profit de l'association CentSept, pour son programme d'actions 2016 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

Lancé en 2015, Le CentSept réunit collectivités, grandes entreprises et entrepreneurs sociaux avec pour ambition de devenir un pôle français d'excellence en open innovation et entrepreneuriat social. Onze entreprises sont aujourd'hui membres de l'association : Bouygues immobilier, la Caisse d'Épargne, EDF, ENEDIS, Intrum Justitia, Kéolis, La Poste, Orange, Sanofi, UGAP et Véolia.

La mission du CentSept est de favoriser l'accélération de projets à fort impact social ou environnemental répondant à des besoins détectés sur le territoire. Cet appui est apporté par l'accompagnement complémentaire d'experts et de grandes entreprises.

La structure a également développé un dispositif "le CentSept Lab" qui vise, par une méthodologie d'open innovation, à co-créer de nouvelles solutions en associant toutes les parties prenantes en réponse à des besoins peu ou mal couverts.

L'année 2016 a permis de structurer le projet afin de poser les bases de son développement dans les années à venir : mise en place de la gouvernance, élaboration d'outils de communication, rencontre avec les acteurs du territoire, conception de la méthodologie autour du CentSept Lab, ingénierie du programme d'accélération.

La structure s'est installée début 2017, au 107 rue de Marseille dans le 7^e arrondissement, au sein de l'immeuble Hévéa porté par ETIC.

ETIC, foncière responsable, a acquis un bâtiment de 1 900 m² qui propose des bureaux, des lieux de convivialité et d'ouverture pour des "acteurs du changement". Il accueillera également un espace de coworking, animé par Le CentSept mais aussi un restaurant bio et une crèche.

IV - Programmes d'actions 2017 et plans de financement prévisionnels des projets ESS subventionnés

De manière globale, la démarche engagée en 2016 à l'échelle de chaque territoire de projet sera accentuée cette année, afin de renforcer les complémentarités entre les différents opérateurs de LVE dans le cadre des pôles entrepreneuriaux, d'une part et de tenir compte des évolutions de l'écosystème d'accompagnement à la création d'entreprises, d'autre part.

La priorité est également confirmée au renforcement et à l'adaptation de l'offre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), à travers ces différents programmes d'actions et en cohérence avec les objectifs du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi.

1° - Les Coopératives d'activité et d'emploi

Face à l'accélération des transitions professionnelles et la nécessaire mobilité dans l'emploi, les CAE offrent un cadre sécurisé répondant à des besoins de plus en plus prégnants.

Une réflexion devra être conduite en 2017 pour accompagner la montée en charge de ces entreprises (+ 15 % de personnes accueillies en 2016), phénomène qui devrait encore s'accélérer dans les années à venir.

Compte tenu du taux de progression du nombre de projets accompagnés, il est proposé de maintenir les subventions attribuées par la Métropole à un niveau identique à l'année 2016 :

	Budget prévisionnel 2017 (en €)	Subvention Métropole (en €)
Elycoop	211 674	14 500
Graines de Sol	215 706	11 600
Escale Création	62 700	8 700
Créa Cop (Cap Services)	74 900	14 500
Talent 9 (Cap Services)	76 623	14 500
CAP SERVICES	36 000	8 700
CABESTAN	206 430	5 000
Total 2017	884 033	77 500

2° - Les incubateurs

En 2017, le renforcement des partenariats territoriaux pour la détection et le co-accompagnement est un axe de travail identifié.

Au-delà de la participation à différents événements de sensibilisation, des expérimentations seront à mener afin de mieux identifier les enjeux de l'accompagnement de projets collectifs notamment dans les quartiers dits prioritaires. Les dispositifs d'incubation devront être également accessibles à des porteurs de projets relevant de l'insertion.

Compte tenu de ces objectifs complémentaires, il est proposé de maintenir les subventions attribuées par la Métropole à un niveau identique à l'année 2016 :

	Budget prévisionnel 2017 (en €)	Subvention Métropole (en €)
association Ronalpia	111 511	15 000
AGF SCOP Entreprises - Alterincub	260 000	15 000
Total 2017	371 511	30 000

3° - Rhône développement initiative (RDI)

En 2017, l'action de RDI en matière d'économie sociale et solidaire se poursuivra autour de ses trois objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs, sur un nombre accru de bénéficiaire.

RDI développera par ailleurs son dispositif local d'accompagnement sur la cible de l'entrepreneuriat culturel.

Compte tenu de l'effet levier financier très important que présentent les outils de RDI, il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2016.

	Budget prévisionnel 2017 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions ESS RDI	317 303	35 000

4° - GRAP filière alimentaire locale

En 2017 le GRAP poursuivra le développement de ses activités pour tendre à l'autofinancement en 2018. Il confortera également son rôle d'accueil des porteurs de projets de l'alimentation. La structure pourrait également se positionner en appui à la formalisation de projet, par transfert de compétences, à d'autres secteurs d'activités.

Compte tenu de la croissance constatée depuis 2015 (+ 47 %), il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2016.

	Budget prévisionnel 2017 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions 2017	278 050	20 000

5° - URSCOP

En 2017, l'URSCOP poursuivra ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC, dans le cadre de ses dispositifs existants, notamment sur le volet création, transmission, reprise.

Malgré des résultats 2016 très satisfaisants, il est proposé d'attribuer une subvention au profit de l'URSCOP en baisse de 4 % par rapport à l'année 2016.

	Budget prévisionnel 2017 (en €)	Subvention Métropole de Lyon (en €)
programme création, reprise, transmission	300 000	45 000

6° - L'association RESEAU - Accélérateur d'entrepreneurs culturels

LOBSTER est un projet porté par l'association RESEAU, assurant historiquement la programmation et l'exploitation du Périscope. Fort d'une expérience de près de dix ans sur les modes d'organisation en collectif, le Périscope a souhaité travailler à la structuration des entrepreneurs du secteur des musiques actuelles de la Métropole à travers la création d'un tiers lieu créatif dans le quartier Confluence.

LOBSTER a pour objectifs de :

- favoriser la création d'activités économiques pérennes par un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat, dans une dynamique de coopérative d'activité et d'emploi,
- animer un écosystème porteur des valeurs de l'ESS, ouvert à l'ensemble des acteurs économiques dans une logique de responsabilité sociale des entreprises,
- encourager toutes les formes d'innovation (modèle économique, sociale, technologique etc.)

La nécessité de concevoir des modèles économiques innovants pour une filière en pleine mutation passe par la recherche et le développement de nouveaux débouchés et financements. C'est pourquoi LOBSTER travaillera en 2017 au prototypage d'un outil de mécénat mutualisé, dans le cadre d'une étude de faisabilité, qui pourrait prendre la forme d'un fonds de dotation.

LOBSTER participe également à l'attractivité du territoire en portant des projets de coopération économique à l'international. Le projet est labélisé "COSME Host Entrepreneur" par l'Union Européenne, ce qui leur permet d'accueillir durant plusieurs mois de jeunes entrepreneurs européens bénéficiaires de bourses pour le développement de projets d'entreprise dans les musiques actuelles.

D'autres projets de coopération sont à l'œuvre à travers la réponse à l'appel à projet "Musiques Hybrides : Bogota-Lyon" et "Europe Créative".

	Budget prévisionnel 2017 (en €)	Subvention Métropole (en €)
RESEAU	40 200	15 000

7° - Association Le CentSept

L'année 2017 constitue la deuxième année de plein exercice de l'accélérateur, qui doit voir son modèle d'accompagnement entrer en phase de maturité.

Pour soutenir cette phase de stabilisation, il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2016.

	Budget prévisionnel 2017 (en €)	Subvention Métropole (en €)
Programme actions accélérateur 2017	307 000	35 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de subvention de 257 500 €, au profit des différentes structures intervenant en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, sur un budget prévisionnel global des actions d'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire au titre de l'année 2017 de 2 498 097 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2017, pour un montant total de 257 500 € répartie comme suit :

Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) :

- 14 500 € au profit de la société à responsabilité limitée (SARL) SGP Elycoop,
- 11 600 € au profit de la SARL et société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL,
- 8 700 € au profit de la SARL SCIC Escale Création,
- 37 700 € au profit de la société anonyme (SA) et société coopérative et participative (SCOP) Cap Services pour la coopérative d'activité Créa Cop à Rillieux la Pape, pour la coopérative d'activité Talent 9 à La Duchère, et pour la SA SCOP Cap Services à Lyon,
- 5 000 € au profit de la SCOP Cabestan,

Incubateurs :

- 15 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son action Métropolitaine,
- 15 000 € au profit de l'association AGF SCOP Entreprises qui porte le dispositif Alterincub sur le territoire de la Métropole de Lyon,

Rhône développement initiative (RDI) :

- 35 000 € au profit de l'association RDI,

GRAP :

- 20 000 € au profit de la SARL SCIC GRAP pour son action Métropolitaine,

L'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) :

- 45 000 € au profit de l'association URSCOP,

RESEAU projet LOBSTER :

- 15 000 € au profit de l'association RESEAU qui porte le projet LOBSTER,

Le CentSept :

- 35 000 € au profit de l'association Le CentSept pour son dispositif d'accélération,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCOP Elycoop, la SARL SCIC Graines de SOL, la SCIC Escale Création, la SA SCOP Cap Services, la SCOP Cabestan, les associations Ronalpia, AGF SCOP Entreprises, RDI, la SCIC GRAP, les associations URSCOP, RESEAU pour LOBSTER et Le CentSept définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - fonction 65 - compte 6574 - opération n° 0P36O5178 pour un montant de 172 500 € et opération n° 0P36O5169 pour un montant de 85 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.